

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE PORTANT SUR LA
CREATION D'UN DEPARTEMENT STATISTIQUE ET INFORMATIQUE DECISIONNELLE AU SEIN DE L'INSTITUT
UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE DE CLERMONT-FERRAND**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 06 JUILLET 2018,

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu l'avis du Conseil de l'IUT d'Allier ;

Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'UCA du 26 juin 2018 ;

PRESENTATION DU PROJET

L'IUT de Clermont-Ferrand souhaite transmettre à la DGESIP une demande d'ouverture d'un nouveau département, dont Monsieur Nicolas MAINETTI, Directeur de l'IUT de Clermont-Ferrand, est le porteur de projet. La formation envisagée est le Diplôme Universitaire de Technologie Statistique et Informatique Décisionnelle, et serait dispensée sur le site d'Aurillac (15).

Cette création de département interviendra à compter de l'année universitaire 2019/2020.

Vu la présentation faite par le Président de l'Université Clermont Auvergne,

Après avoir délibéré,

DECIDE

d'approuver la création d'un Département Statistique et Informatique Décisionnelle au sein de l'Institut Universitaire de Technologie de Clermont-Ferrand à compter de l'année universitaire 2019/2020.

Membres en exercice : 37

Votes : 28

Pour : 16

Contre : 2

Abstentions: 10

Le Président,

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CA UCA 2018-07-06-14

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.